



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 14 juin 2021 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8 à huis clos, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. **DM-2021-026** :

Adresse: 54 chemin du Vieux-Club

Lot: 36B-17-P et 36B-16-P, Canton de Beresford

Zone : V1-124

**Objet :**

Permettre la construction d'une maison dont l'implantation ne respecte pas la marge de recul latérale de cette zone et disposerait d'une marge de recul latérale sur la droite de 3,28 mètres alors que le règlement de zonage 2013-060 exige une marge de recul latérale de 5 mètres dans la zone V1-124.

Considérant que la séance se tiendra à huis clos, toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou commentaire concernant cette demande au plus tard le 14 juin à 19h30 à [directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca). Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et inscrire le numéro de dérogation mineure suivant : DM-2021-026. Ces messages reçus le cas échéant seront transmis aux membres du conseil avant la prise de décision.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 27 mai 2021

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière